

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 427

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 11

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« acquitté aux mêmes titres par les »

les mots :

« applicable aux mêmes titres aux revenus des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.